

**CONSEIL MUNICIPAL du 28 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février à 18 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil - 5 place de la Mairie - sous la Présidence de Mme Sophie CHEVRINAIS, Maire de Touquin.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames Mélanie AUBRY, Evelyne CASSON, Valérie DIBLING, Sandrine KONDRATIEFF - Messieurs Bernard BRIGOT, F.X. DECHAMPS, Jean-Pierre DELAHAYE et Alain DURMORD

Absents excusés : Sabrina LAZARUS, Aurélie RODRIGUEZ-JAUDON, Jean-Louis BOYOT (pouvoir à S. Kondratieff), Rémi COURTIN (pouvoir à M. Aubry) et Johnny MINGUY.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DELAHAYE

Les comptes rendus de décembre 2022 et de janvier 2023 sont adoptés à l'unanimité.

**1. Délibération n°10/02/2023**

**Présentation et approbation du compte de gestion 2022 (comptable public)**

**2. Délibération n°11/02/2023**

**Présentation et approbation du compte administratif 2022**

Madame le Maire présente le compte de gestion du comptable public 2022.

Après délibération, sous la présidence de Madame le Maire, **le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion du comptable public de la commune, qui présente les mêmes soldes que ceux du compte administratif 2022.**

Après présentation et délibération, sous la présidence de M. Bernard Brigot, doyen d'âge, **le compte administratif 2022 de la commune est approuvé à l'unanimité.**

Les recettes en section de fonctionnement s'élèvent à	1 093 827,95 €	
Les dépenses en section de fonctionnement s'élèvent à	1 050 607,80 €	
Résultat de l'exercice 2022 (excédent)		43 220,15 €
Report 2021		267 443,63 €
Résultat de clôture 2022 (excédent)		310 663,78 €
Les recettes en section d'investissement s'élèvent à	621 896,02 €	
Les dépenses en section d'investissement s'élèvent à	918 085,66 €	
Résultat de l'exercice 2022 (déficit)		- 296 189,64 €
Report 2021		108 802,45 €
Résultat de clôture 2022 (déficit)		- 187 387,19 €

### 3. Délibération n°12/02/2023

#### **Projet d'installation d'équipements sportifs (multisports) et demande de subvention**

Madame le Maire présente le projet d'installation d'équipements sportifs (déjà évoqué en 2022).

Plusieurs devis ont été reçus - le plus intéressant, tant au niveau des équipements que des coûts, est présenté :

Achat et installation d'un plateau multisports	50 000,00 € HT
Réalisation d'une plateforme pour gazon synthétique	42 000,00 € HT
Achat et pose de 4 agrès adultes	6 000,00 € HT
Achat et pose de 4 agrès enfants	7 500,00 € HT
2 tables de tennis de table	3 000,00 € HT
Mission de Maîtrise d'œuvre	5 000,00 € HT
<b>Soit un total de</b>	<b>113 500,00 € HT</b>

Un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du « Plan 5000 terrains de sport pour 2023 ».

**Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **Décide** d'engager les dépenses liées à l'installation d'équipements sportifs (listés ci-dessus) dont le montant prévisionnel sera inscrit au budget 2023,
- **Accepte** l'estimation financière d'un montant de 113 500,00 € HT,
- **Sollicite** l'aide financière auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du « Plan 5000 terrains de sport pour 2023 »,
- **Dit** que le montant des travaux sera financé par la subvention sollicitée auprès de l'ANS (80 % du HT, soit 90 800,00 €) et le solde (20 % du HT, soit 22 700,00 €) par des fonds propres,
- **Dit** que la mise à disposition de ces équipements aux associations et aux écoles (dans le cadre des conventions qui seront signées fixant les conditions d'utilisation), sera gratuite ; aucun coût de fonctionnement ne leur sera facturé, la collectivité s'engageant à faire face à tous les frais d'entretien, de fonctionnement et de sécurité de ces installations,
- **Autorise** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents afférents au dossier.

### 4. Délibération n°13/02/2023

#### **Convention de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'équipements sportifs (multisports)**

Madame le Maire propose de délibérer sur le choix d'un maître d'œuvre qui se chargera du suivi du dossier et des travaux jusqu'à leur réception.

**Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **Accepte** le contrat de « Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un city stade (installation d'équipements sportifs) » proposé par PRELY Ingénierie pour un montant de 5 000,00 € HT, joint à la délibération,
- **Donne** toute latitude à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**5. Délibération n°14/02/2023 SDESM : délégation de travaux dans le cadre de la modernisation des installations d'éclairage public et de réduction lumineuse**

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM,

Considérant que la commune de TOUQUIN est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM),

Considérant l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet de modernisation des installations d'éclairage public et de réduction de la pollution lumineuse 2022 à 2024,

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant Projet Sommaire à 84 092,00 € ht (soit 100 910,00 € ttc)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)
- **Transfère** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **Demande** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant la modernisation des installations d'éclairage public et de réduction de la pollution lumineuse sur le réseau d'éclairage public (suivant listes des points lumineux répertoriés dans l'APS),
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **Autorise** Mme le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **Autorise** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

**6. Délibération n°15/02/2023 FONDS VERT : Demande de subvention dans le cadre de la « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux »**

Madame le Maire soumet le projet de réhabilitation du bâtiment communal sis à l'arrière du bâtiment de la Mairie (place de la Mairie) et propose de solliciter une subvention dans le cadre du « **Fonds vert : rénovation énergétique des bâtiments publics locaux** ».

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, :

- **Approuve** le programme des études et des travaux présentés pour réhabiliter le bâtiment communal situé derrière la mairie,
- **Sollicite** l'attribution d'une subvention dans le cadre du «**Fonds Vert - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux**», soit 80 % des dépenses éligibles incluant les honoraires d'étude, de maîtrise d'œuvre, CSPS, bureau contrôle etc,
- **Décide** d'engager des dépenses liées à ce projet, dont le montant prévisionnel sera inscrit au budget 2023,
- **Le montant des travaux (538 435,00 € HT)** sera financé par la subvention « Fonds vert » (80 % du HT soit 430 748,00 €), d'une part, et le solde par un emprunt (20 % du HT soit 107 687,00 € HT), d'autre part,
- **Autorise** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents afférents au dossier.

La séance est levée à 20h15.

Rappel des délibérations prises :

Délibération n°10/02/2023 Présentation et approbation du compte de gestion 2022 (comptable public)

Délibération n°11/02/2023 Présentation et approbation du compte administratif 2022

Délibération n°12/02/2023 Projet d'installation d'équipements sportifs (multisport) - demande de subvention

Délibération n°13/02/2023 Convention de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'équipements sportifs (multisport)

Délibération n°14/02/2023 SDESM : délégation de travaux dans le cadre de la modernisation des installations d'éclairage public et de réduction lumineuse

Délibération n°15/02/2023 FONDS VERT : Demande de subvention dans le cadre de la « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux »

Les membres présents ont signé.

**SIGNATURES** : Le Maire, Sophie CHEVRINAIS

AUBRY Mélanie	
BOYOT Jean-Louis Absent pouvoir à S. KONDRATIEFF	BRIGOT Bernard
CASSON Evelyne	COURTIN Rémi Absent pouvoir à M. AUBRY
DECHAMPS François-Xavier	DELAHAYE Jean-Pierre
DIBLING Valérie	DURMORD Alain
KONDRATIEFF Sandrine	LAZARUS Sabrina Absente excusée
MINGUY Johnny -Absent excusé	RODRIGUEZ-JAUDON Aurélie - Absente excusée